

---

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Nom commercial****Soft & Easy (Comp. 2: Algicid)**

Rez.-Nr. 414784

**Fabricant / fournisseur**BAYROL France SAS - A Chemtura Company  
Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex  
Téléphone +33 (0)4 72 53 23 60, Fax +33 (0)4 72 53 23 69

E-Mail bayrol@bayrol.fr

Internet www.bayrol.com

**Renseignements en cas d'urgence**Centre Anti-Poisons - 200 rue de Faubourg Saint Denis- 75475 Paris  
Cedex 10

Téléphone 01 40 05 48 48

**Conditions d'utilisation recommandées**

Algicide pour le traitement des eaux de piscines.

---

## ! 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification**

N; R51/53

**Phrases R**

51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

---

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**! Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	Concentration	Classification
497-19-8	207-838-8	carbonate de sodium	< 50	Xi R36
16828-12-9	233-135-0	Aluminiumsulfat 14-Hydrat	< 50	Xi R41
25988-97-0		Polymères cationiques (Poly (hydroxypropylene-dimethylammoniumchloride)	6	N R50/53; Xn R22

---

## 4. PREMIERS SECOURS

**Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Assurer un traitement médical.

**Après ingestion**

En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et demander l'avis d'un médecin.



# BAYROL

Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 22.08.2007

Modifié 20.08.2007

**Soft & Easy (Comp. 2: Algicid)**

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Tout moyen d'extinction approprié

eau  
mousse  
moyen d'extinction sèche  
dioxyde de carbone  
sable

### Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un vêtement complet de protection.

### Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Les précautions individuelles

Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.

### Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux poissonneuses.

### Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.  
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions lors de la manipulation

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

---

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques  
Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)  
Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm  
Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm  
Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

### Protection des yeux

lunettes de protection

### Mesures générales de protection

Éviter de toucher avec les yeux.

### Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.



# BAYROL

Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 22.08.2007

Modifié 20.08.2007

**Soft & Easy (Comp. 2: Algicid)**

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Etat</b> granulé	<b>Couleur</b> bleu	<b>Odeur</b> caractéristique
------------------------	------------------------	---------------------------------

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>pH à la livraison</b>	ca. 7	20 °C	10 g/l	potentiometrique	
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible en toutes proportions

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Matières à éviter

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL 50 aiguë par ingestion</b>	> 5000 mg/kg	rat		
<b>Irritation des yeux</b>	Légèrement irritant.			

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradation)

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Dégradabilité physico-chimique</b>	Bonne élimination du produit présent dans l'eau par des procédés abiotiques, par exemple adsorption sur boues activées.			

### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 3,8 mg/l (96 h)	Brachydanio rerio	OCDE 203	
<b>Daphnie</b>	CE 50 1,2 mg/l (48 h)	Daphnia magna	OCDE 202	
<b>Algues</b>	CE 50 1,5 g/m3 (72 h)	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	
<b>Bactéries</b>	CE 50 13,8 mg/l (18 h)	Pseudomonas putida	OCDE 209	



### Comportement dans les stations d'épuration

En cas d'introduction de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, altération de l'activité de dégradation des boues activées non probable.

### Remarques générales

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Code déchets

07 06 99

### Nom du déchet

déchets non spécifiés ailleurs

### Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

### Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

### Produit de nettoyage recommandé

eau

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 3077 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Polymères cationiques (Poly(hydroxypropylene-dimethylammoniumchloride))), 9, III

### Transport maritime IMDG

UN 3077 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Polyquaternary ammonium compounds), 9, III

### Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 3077 Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Polyquaternary ammonium compounds), 9, III

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Remarques relatives à l'identification

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

### Identification

**N** Dangereux pour l'environnement

### Phrases R

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.



# BAYROL

Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 22.08.2007

Modifié 20.08.2007

**Soft & Easy (Comp. 2: Algicid)**

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich  
Renseignements puisés dans différents manuels techniques  
Études toxicologiques NIOSH-Tox  
Selon les législations en vigueur

### Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 2 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.